

PLAN DE FORMATION PERMIS BE

Objectif

Pour la catégorie BE, la formation doit permettre l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la conduite d'un ensemble de véhicules de la catégorie BE en sécurité. L'apprentissage des règles élémentaires de sécurité sera développé afin de traiter aussi bien la sécurité liée à l'ensemble en marche qu'à l'ensemble à l'arrêt (attelage, dételage, chargement, freinage, conditions de stabilité, déchargement...).

Le candidat devra notamment :

- connaître les règles élémentaires de sécurité comme celles liées au véhicule en marche ainsi qu'à l'arrêt et connaître quelques notions sur les comportements en cas d'accident
- montrer une maîtrise suffisante des commandes et accessoires du véhicule pour ne pas créer de situations dangereuses
- montrer son degré d'autonomie dans la réalisation d'un trajet.

Formation dispensée par un enseignant diplômé

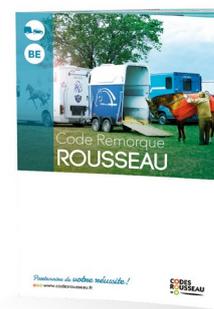
Déroulement de la formation

Supports pédagogiques mis à disposition de l'élève :

Ensemble voiture PEUGEOT 5008 + remorque BE/Van Fautras

+

Support livre Code Rousseau et livret de conduite+ Fiches pratiques



Pour la catégorie BE, la formation pratique est composée de trois phases :

- La première : hors circulation (HC) de 4Heures.
- La deuxième : en circulation (CIR) de 3 Heures.
- La troisième comprend 2H hors circulation + 1H d'examen.

***Objectif :** L'objectif de cette formation est d'acquérir le niveau des savoirs spécifiques au permis de catégorie BE et celui des savoir-faire relatifs notamment aux opérations préalables de sécurité.

Sont respectivement concernées les matières suivantes :

- le code de la route
- la sécurité et la signalisation routière
- les vérifications du véhicule avant le départ
- l'attelage et le dételage d'un ensemble.
- La réalisation d'une manoeuvre.

Formation hors circulation => sur piste privée située à Combourg lieu dit La Racinais

- Durée => 4 h

La formation hors circulation est composée de plusieurs exercices :

1) Un apprentissage des connaissances comprenant :



AMC CONDUITE
53 Avenue du Général de Gaulle
35270 COMBOURG
Agrément E1203507770

Le 16/10/2020

Plan de formation BE

A) Vérifications courantes de sécurité :

L'objectif des vérifications courantes de sécurité est de s'assurer que le candidat est apte à procéder aux contrôles et vérifications de son véhicule (ou ensemble de véhicules) avant le départ en circulation.

B) -Un attelage-dételage

C) Préparation à l'interrogation orale : L'objectif de l'interrogation orale, pour la catégorie BE, est de s'assurer au cours d'un échange entre l'expert et le candidat, que ce dernier possède des connaissances théoriques liées à la sécurité et est capable d'adapter sa conduite à des situations complexes.

2) Un exercice de maniabilité. L'exercice consiste en une marche arrière sinueuse en faisant passer le véhicule entre des obstacles ou en les contournant, au terme de laquelle le candidat doit effectuer, selon le tirage au sort et la catégorie concernée, un arrêt de précision (axe de l'essieu arrière de la remorque sur la zone blanche matérialisée), ou un stationnement dans une zone matérialisée.

La formation en circulation => Circulation avec parcours divers sur route ouverte

- Durée => 3 h

La formation pratique du permis de conduire de la catégorie BE a pour objet de contrôler les aptitudes du candidat à procéder aux contrôles et vérifications précédents le départ en circulation et de vérifier que ses aptitudes techniques et son comportement lui permettent de circuler en toute sécurité, sans gêner, sans surprendre et sans être surpris.

La formation se déroule sur des itinéraires variés.

Le candidat doit notamment :

- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt
- emprunter des routes droites, négocier des virages
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier
- dépasser et croiser des véhicules ; -prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

Examen :

-Epreuve complète : 60 minutes. -Epreuve en circulation seule (bénéfice de l'épreuve HC conservé) : 40 minutes.

Cette épreuve consiste à évaluer chez tout candidat :

- le respect des dispositions du code de la route
- sa connaissance du véhicule et sa capacité à déceler les défauts techniques les plus importants
- sa maîtrise des commandes et de la manipulation du véhicule pour ne pas créer de situations dangereuses
- sa capacité à assurer sa propre sécurité et celle des autres usagers sur tout type de route, à percevoir et à anticiper les dangers engendrés par la circulation et à agir de façon appropriée
- son degré d'autonomie dans la réalisation d'un trajet
- sa capacité à adopter un comportement courtois et prévenant envers les autres usagers, en particulier les plus vulnérables.

-réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier, autoroutier ou assimilé

- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt et s'insérer dans le flot de circulation ; -utiliser opportunément les rapports de la boîte de vitesses manuelle (selon équipement)
- utiliser opportunément les possibilités de la boîte de vitesses automatique ou assimilée (selon équipement) ; -utiliser le ou les ralentisseurs dans des conditions normales (selon équipement)
- suivre un itinéraire ou se rendre vers une destination préalablement établie, en se guidant de manière autonome, pendant la durée indiquée
- appliquer les règles du code de la route, notamment les règles spécifiques aux gabarits et aux vitesses réglementées des véhicules lourds ; -adapter son allure aux conditions de circulation, de gabarit et de signalisation
- adopter une allure normale avec le respect permanent de la sécurité du véhicule et des autres usagers
- adapter sa conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ; -faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables
- les vérifications et dispositions préalables à la conduite du véhicule
- une phase de conduite effective d'une durée minimale de 45 minutes, dont environ 10 minutes de conduite autonome
- l'établissement du bilan des compétences.